



**Le Broc  
Conseil Municipal  
Séance du 09/06/2023**

## **Compte-rendu sommaire**

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, Salle du Conseil, le Vendredi 09 Juin 2023 à 17 heures 30, sous la présidence de Monsieur Olivier TEZENAS, Maire.

**Date de la convocation :** 1<sup>er</sup> Juin 2023

**Etaient présents :** Mmes et Mrs Olivier TEZENAS, Arnaud BOURGEOIS, Lionel DIRAND, Gaëlle EYDIEUX, Joëlle VERGE, David ANDRÉ, Nelly RICA, Eva RUAULT, Cécile LAURENT

**Etait représenté :**

**Etaient absents :** Mme Monique TIXIER, Mrs Korentin DUPARC, Fabien CHAPOUL

Madame Eva RUAULT est élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé à l'unanimité des membres présents.

### **ELECTIONS SÉNATORIALES 2023 - DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET DE LEURS SUPPLÉANTS**

Voir Procès-verbal de la désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs affiché le 09 juin 2023 à 18 h 45, selon les directives préfectorales.

### **RACHAT D'IMMEUBLES À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER**

L'Établissement public a acquis pour le compte de la Commune de Le Broc les immeubles cadastrés G1116-1124-1620-1779-ZP 42-43-14, afin de préparer l'aménagement du Fort Villageois et du Pouzet.

Il est proposé aujourd'hui au conseil municipal, de racheter ces biens afin de poursuivre l'objectif défini ci-dessus. Cette transaction sera réalisée par acte administratif.

La commune a réglé à l'EPF Auvergne 147 606.91 € au titre des participations. Le restant dû est de 1 979.27 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le rachat par acte administratif des immeubles cadastrés G1116-1124-1620-1779-ZP 42-43-14,

- Accepte les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à authentifier et signer tout document relatif à cette procédure,
- Désigne le premier adjoint, comme signataire de l'acte.
- De s'engager à racheter à la demande de l'EPF Auvergne les biens acquis pour le compte de la commune dont l'aménagement est en cours de réalisation.

Votes : 9 pour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 heures 55.

Le Maire,  
Olivier TEZENAS

